



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PRÉFET COORDONNATEUR
DU BASSIN ADOUR-GARONNE

**Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement**

**OBSERVATOIRE
HYDROLOGIQUE**

**BULLETIN DE SITUATION
HYDROLOGIQUE DU
BASSIN ADOUR-GARONNE**

Sept. 2021

Synthèse mensuelle au 1^{er} octobre 2021

Un mois de septembre tout en contrastes

Le mois de septembre a été plutôt humide, mais de façon assez contrastée sur le bassin (pluviométrie excédentaire sur les trois quarts ouest du bassin). Les conditions globalement favorables jusque là ont permis de maintenir une hydrologie excédentaire sur une majorité des cours d'eau au mois de septembre (69 % des stations de mesure).

La décharge des nappes est conforme à la normale sur le mois de septembre et les niveaux des nappes restent majoritairement supérieurs à la moyenne.

La situation hydrologique des petits cours s'est légèrement améliorée durant le mois de septembre.

Les débits objectifs d'étiage (DOE) n'ont pas été respectés sur 24 points nodaux du SDAGE et le débit de crise (DCR) a également été franchi 3 jours sur la Garonne à Verdun-sur-Garonne.

Au 1^{er} octobre 2021, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 55,7 % (soit 217,01 Mm³). Le taux de remplissage des réserves conventionnées est de 52,1 % soit 89,02 Mm³. Sur le mois de septembre, 51 Mm³ ont été déstockés des réserves conventionnées ou non.

Patrick BERG

Directeur régional de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



Sommaire

Synthèse.....	2	Débits	8
Précipitations mensuelles.....	3	Réserves en eau.....	12
Rapport aux normales des précipitations.....	4	Niveau des eaux souterraines.....	14
Pluies efficaces.....	5	Écosystèmes aquatiques.....	15
Indicateur d'humidité des sols.....	6	Arrêtés de restriction.....	16
Débits journaliers et débits de référence.....	7	Glossaire.....	18



La fin de l'été annonce également la fin de l'année hydrologique 2020-2021, alors que l'étiage semble avoir été atteint au cours de ce mois de septembre dans certains secteurs. L'année aura été marquée par une recharge automnale et hivernale nettement excédentaire, des mois de mars-avril et août secs et une fin de printemps et un début d'été plus humides. Le mois de septembre, quant à lui, a été plutôt humide, avec une pluviométrie normale sur les pourtours du bassin Adour-Garonne, mais modérément humide à extrêmement humide dans le bassin versant de la Garonne (hormis sa partie aval) et le bassin amont de l'Adour.

L'atmosphère instable de ce mois de septembre a permis aux sols de s'humidifier du nord de la Haute-Garonne au nord-ouest du Massif Central, tandis qu'ils se sont asséchés sur l'ouest du bassin et de la Lozère au sud de l'Aveyron.

Comme durant les mois précédents, l'hydrologie du mois de septembre est excédentaire pour 69 % des stations de mesure. Ce sont les bassins de la Garonne amont, de l'Ariège, de l'Adour et le Tarn qui présentent les déficits hydrologiques les plus marqués.

Durant le mois de septembre 2021, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur 53 % des points nodaux du bassin.

En effet, les valeurs de débit objectif d'étiage (DOE) ont été franchies au moins 1 jour dans le mois sur 24 points nodaux (38 %) et plus précisément entre 1 et 5 jours sur 14 stations, entre 6 et 15 jours sur 7 stations et plus de 15 jours sur 3 stations. Le débit de crise (DCR) a également été franchi 3 jours sur la Garonne à Verdun-sur-Garonne.

La situation des nappes est relativement proche de celle du mois d'août et illustre une dynamique des nappes globalement conforme à la normale pour un mois de septembre. Au niveau géographique, les niveaux les plus bas pour un mois de septembre se retrouvent toujours dans les nappes alluviales de l'Adour et du Gave de Pau.

Au 1er octobre 2021, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 55,7 % (soit 217,01 Mm³), contre 42 % à la même période en 2020. Au 1er septembre 2021, il était de 62,6 % (soit 243,8 Mm³). Le taux de remplissage des réserves conventionnées au 1er octobre est de 52,1 % soit 89,02 Mm³. Sur le mois de septembre, 51 Mm³ ont été déstockés des réserves conventionnées ou non.

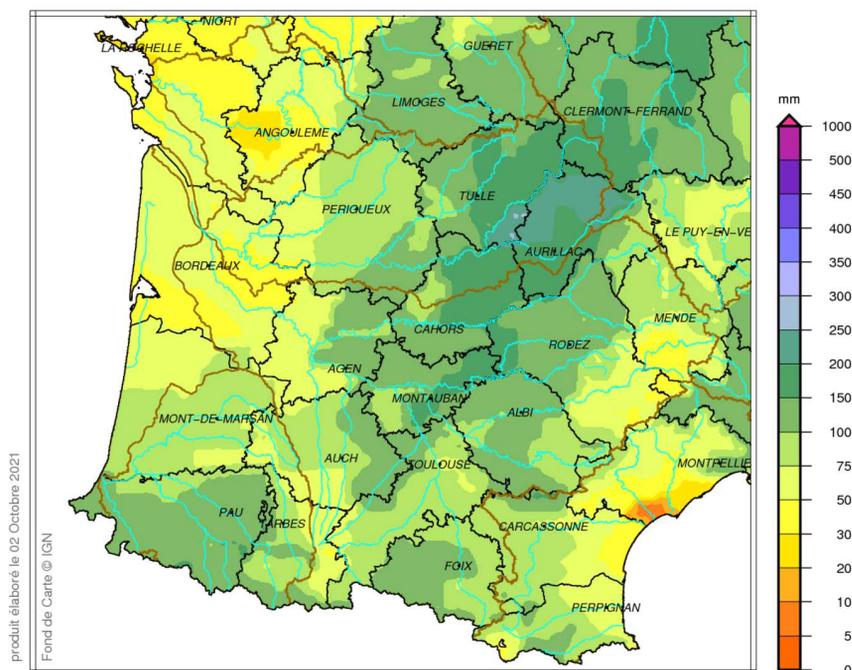
A la fin du mois de septembre, la situation hydrologique globale des petits cours d'eau s'est légèrement améliorée, suite à des apports pluviométriques réguliers. La situation reste toutefois délicate dans plusieurs départements, principalement sur le long de la chaîne pyrénéenne, en Charente et Charente-Maritime, et à la limite avec le bassin Rhône-Méditerranée.

Au mois de septembre, 53 arrêtés de restriction sont entrés en vigueur. 48 arrêtés ont été abrogés dont 31 pour un renforcement des mesures de restriction. Au 1er octobre 2021, 43 arrêtés de restrictions sont en vigueur sur 21 départements. Depuis le début de l'étiage, 202 arrêtés de restrictions ont été pris sur le bassin Adour-Garonne.

Le mois de septembre a été globalement arrosé et frais, avec des épisodes orageux parfois intenses. L'hydraulicité est toujours excédentaire en septembre sur une majorité des stations de suivi. Les bassins de l'Ariège, la Garonne amont et l'Adour présentent un déficit hydrologique important. La décharge des nappes du mois de septembre est conforme à la normale. Au 1er octobre 2021, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 55,7 % et 52,1 % pour les réserves conventionnées. Sur le mois de septembre, 51 Mm³ ont été déstockés de l'ensemble des réserves conventionnées ou non. La situation hydrologique globale des petits cours d'eau s'est légèrement améliorée durant le mois de septembre. Les débits objectifs d'étiage (DOE) n'ont pas été respectés sur 24 points nodaux du SDAGE.



Bassin Adour-Garonne Cumul de précipitations Septembre 2021



Chaud dans l'ensemble, ce mois de septembre est fréquemment arrosé, avec parfois des orages spectaculaires du 8 au 15.

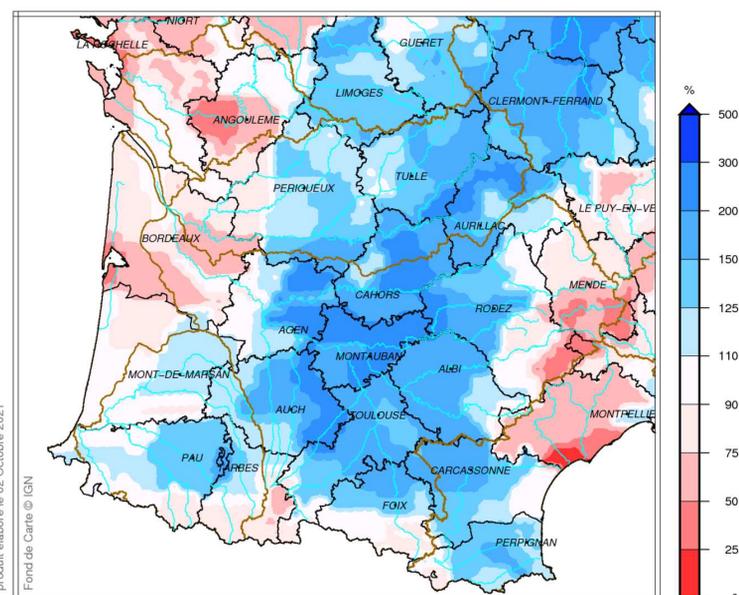
En 1 mois, il est tombé des Charentes au nord-ouest des Landes, ainsi que dans le sud de l'Aveyron et de la Lozère entre 30 et 75 mm. Ces quantités augmentent des Pyrénées-Atlantiques au nord-ouest du Massif Central et sont souvent comprises entre 80 et 150 mm, atteignant 200 à 250 mm dans le sud-est de la Corrèze et l'ouest du Cantal.

Bassin Adour-Garonne
Rapport à la normale 1981/2010 des précipitations
Septembre 2021

Rapport à la normale des précipitations de septembre 2021

Ces quantités d'eau sont conformes ou déficitaires dans le nord-ouest du bassin Adour-Garonne, dans les Pyrénées, ainsi que de la Lozère au sud de l'Aveyron (jusqu'à 50 % de déficit localement). Ailleurs, les quantités d'eau sont excédentaires, et dépassent par endroits le double des quantités normales d'un mois de septembre.

Depuis 1959, ce n'est que la 7ème fois qu'il pleut autant dans le Lot et le Tarn-et-Garonne au mois de septembre, et respectivement le 8ème et le 11ème rang des cumuls les plus importants de septembre pour le Cantal et la Corrèze.



produit élaboré le 02 Octobre 2021
Fond de Carte © IGN

Rapport à la normale des précipitations de novembre 2020 à septembre 2021

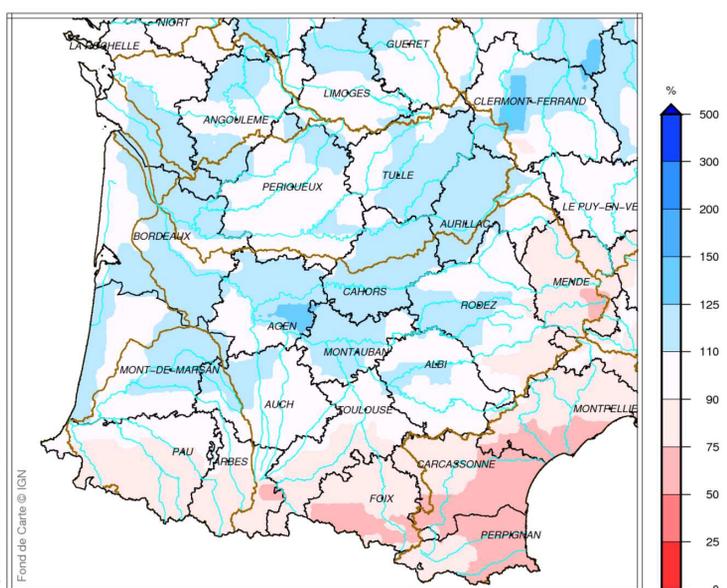
Des mois remarquablement secs et particulièrement pluvieux se succèdent au cours de cette année hydrologique.

Les précipitations cumulées de novembre 2020 à septembre 2021 sont déficitaires dans les départements pyrénéens et la Lozère. Ailleurs, il est tombé des quantités normales ou 10 à 25 % excédentaires.

En Ariège, ce n'est que la 2ème fois que le cumul des pluies sur cette période est aussi faible depuis 1959 (record de sécheresse en novembre 1988-septembre 1989) ; 3ème position pour les Hautes-Pyrénées ; 6ème rang pour les Pyrénées-Atlantiques ; 9ème rang pour la Lozère.

A l'inverse, c'est la 9ème fois depuis 1959 qu'il pleut autant dans le Lot sur cette période ; la 10ème fois en Corrèze.

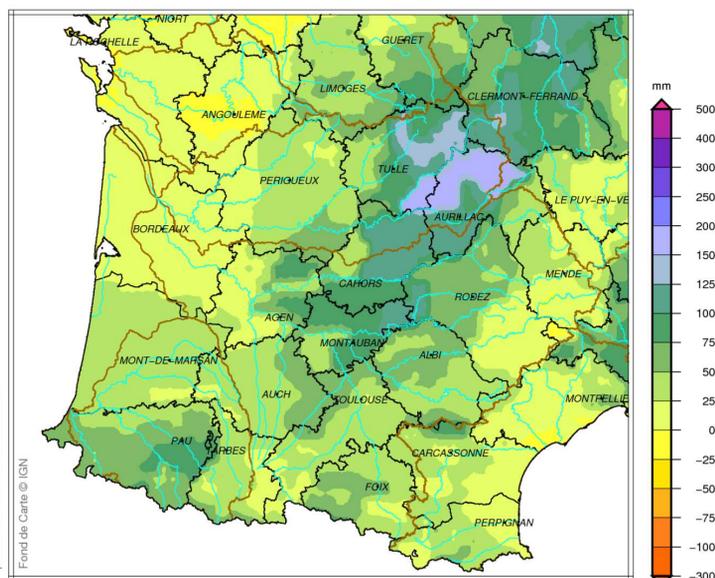
Bassin Adour-Garonne
Rapport à la normale 1981/2010 du cumul de précipitations
De Novembre 2020 à Septembre 2021



produit élaboré le 02 Octobre 2021
Fond de Carte © IGN

Pluies efficaces de septembre 2021

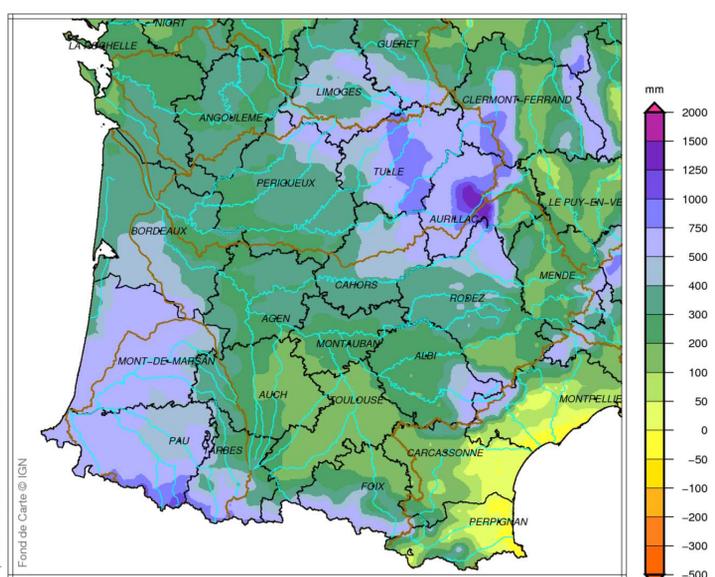
Bassin Adour-Garonne
Cumul de pluies efficaces
Septembre 2021



Les cumuls de pluies efficaces varient de -5 à +25 mm dans le nord-ouest de la zone (en Gironde et dans les Charentes) et de la Lozère au sud Aveyron. Plus généralement, les cumuls varient de 35 à 100 mm et augmentent de 100 à 180 mm du Lot au nord du Cantal et de la Corrèze.

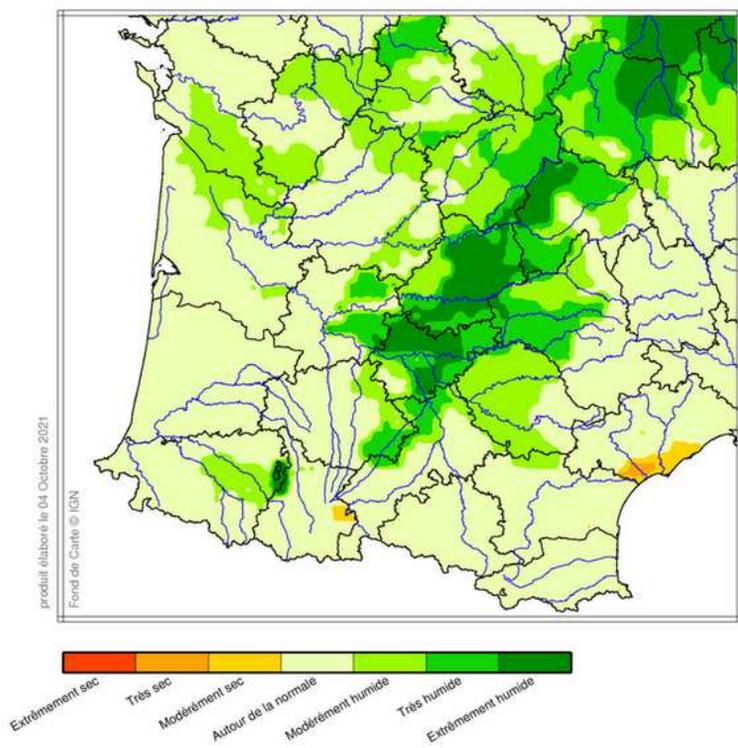
Pluies efficaces de novembre 2020 à septembre 2021

Bassin Adour-Garonne
Cumul de pluies efficaces
De Novembre 2020 à Septembre 2021



Les cumuls de pluies efficaces depuis le 1er novembre 2020 varient de 100 à 200 mm sur une large zone autour de Toulouse. Ils augmentent jusqu'à 350 mm en allant vers les Charentes. Du sud de Bordeaux aux Pyrénées-Atlantiques comme dans le nord-est du bassin de la Garonne, les cumuls varient de 400 à 700 mm. Ils dépassent 800 mm localement en Corrèze et atteignent 1000 mm ponctuellement sur les crêtes près de la frontière espagnole, 1200 mm sur le Plomb du Cantal.

Indicateur sécheresse d humidité des sols (SSWI)
Septembre 2021 – décade 3



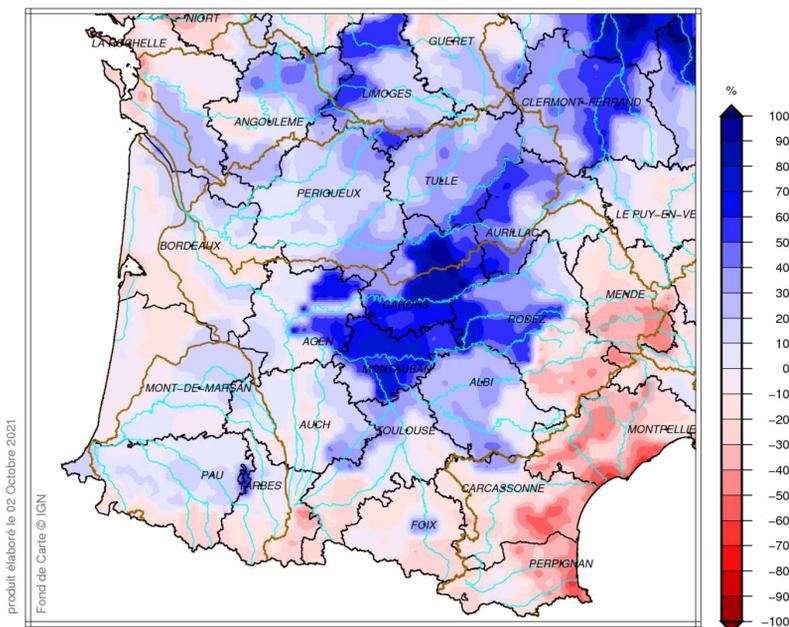
Indicateur d'humidité des sols pour la 3^{ème} décade de septembre 2021

L'atmosphère instable de ce mois de septembre a permis aux sols de s'humidifier en ex région Midi-Pyrénées et dans le nord-ouest du Massif Central, tandis qu'ils se sont asséchés sur l'ouest du bassin et de la Lozère au sud de l'Aveyron.

L'indicateur sécheresse d'humidité des sols de cette troisième décade de septembre reste proche de la normale sur le sud et l'ouest du bassin, hormis sur le sud des Charentes et le nord de la Gironde où il est modérément humide.

Le centre du bassin, du nord de la Haute-Garonne jusqu'au Cantal, l'indicateur sécheresse d'humidité des sols se situe entre modérément et extrêmement humide.

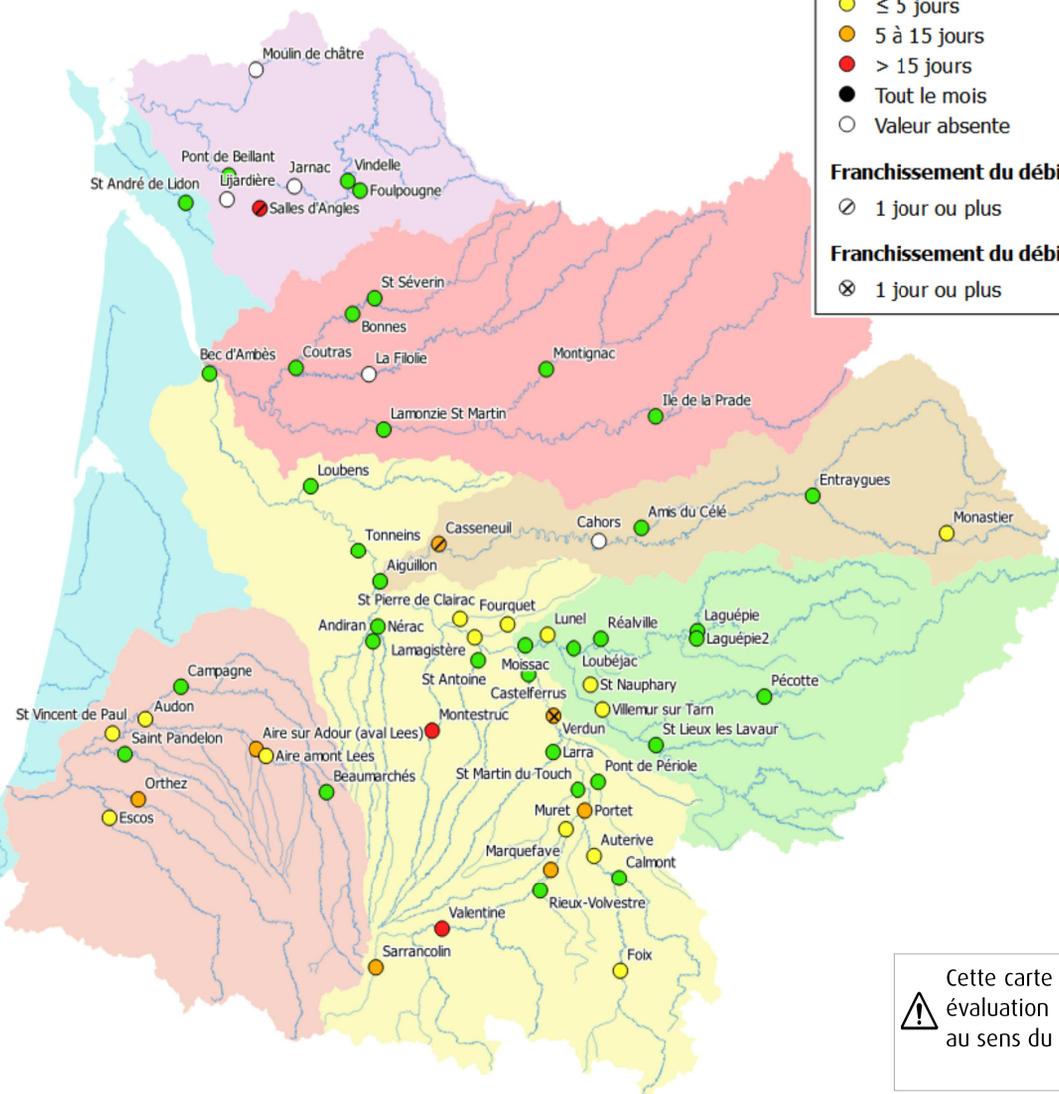
Bassin Adour-Garonne
Ecart pondéré à la normale 1981/2010 de l'indice d humidité des sols
le 1 Octobre 2021



Écart à la normale de l'indice d'humidité des sols au 1^{er} octobre 2021

Au 1er octobre, les sols sont 50 à 90 % plus humides que la normale de l'est du Lot-et-Garonne à l'ouest du Cantal/ouest Aveyron et sud Corrèze. Ailleurs les sols ont une humidité plus proche de la normale à plus ou moins 10 ou 20 % près, avec cependant quelques zones isolées où l'humidité est plus importante. Dans le Lot et le Tarn-et-Garonne, avoir une telle humidité dans les sols à cette époque de l'année, cela n'arrive qu'une fois tous les 10 ou 25 ans.

Septembre 2021



Nota :

Dans le présent bulletin, la valeur du DOE est comparée aux débits moyens journaliers, comme pour les débits d'alerte et de crise. Cette représentation de la situation diffère de l'évaluation du respect des DOE au sens du SDAGE.

Dans le SDAGE, le respect des DOE pour une année donnée s'apprécie par comparaison de 80 % de la valeur du DOE avec le plus faible débit moyen observé sur 10 jours consécutifs (VCN10). Cette évaluation ne peut donc être réalisée qu'a posteriori, une fois l'année terminée et le VCN10 connu.

Cette carte ne constitue pas une évaluation du respect des DOE au sens du SDAGE (cf. Nota).

L'irrigation s'est terminée la deuxième quinzaine de septembre. L'absence de pluie sur la fin du mois n'a pas permis de relever les débits de façon pérenne. Des restrictions sont donc encore en place à la fin du mois.

Durant le mois de septembre 2021, les débits moyens journaliers sont restés supérieurs aux débits seuils du SDAGE sur 53 % des points nodaux du bassin.

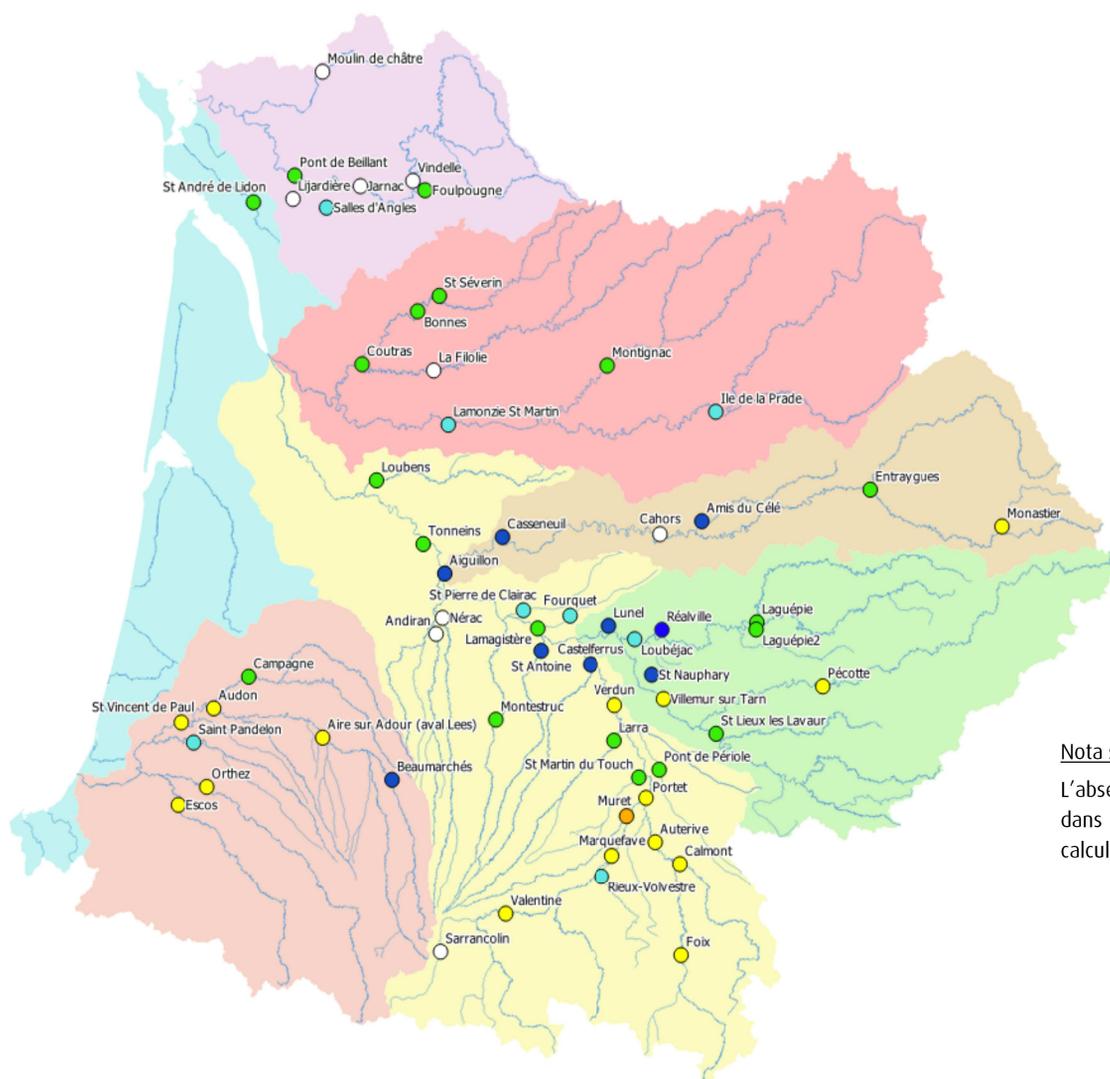
En effet, les valeurs de débit objectif d'étiage (DOE) ont été franchies au moins 1 jour dans le mois sur 24 points nodaux (38 %) et plus précisément entre 1 et 5 jours sur 14 stations, entre 6 et 15 jours sur 7 stations et plus de 15 jours sur 3 stations : le Gers à Montestruc, la Garonne à Valentine et le Né à Salles d'Angles.

Les débits moyens journaliers sont également passés sous les débits d'alerte renforcée un jour sur la Lède à Casseneuil et 11 jours sur le Né à Salles d'Angles.

Le débit de crise (DCR) a également été franchi 3 jours sur la Garonne à Verdun-sur-Garonne.

La situation est très contrastée sur le bassin en septembre en termes de nombre de points nodaux et de nombre de jours ne respectant pas les débits de référence sur l'ensemble du bassin.

Septembre 2021



Source : www.hydro.eaufrance.fr

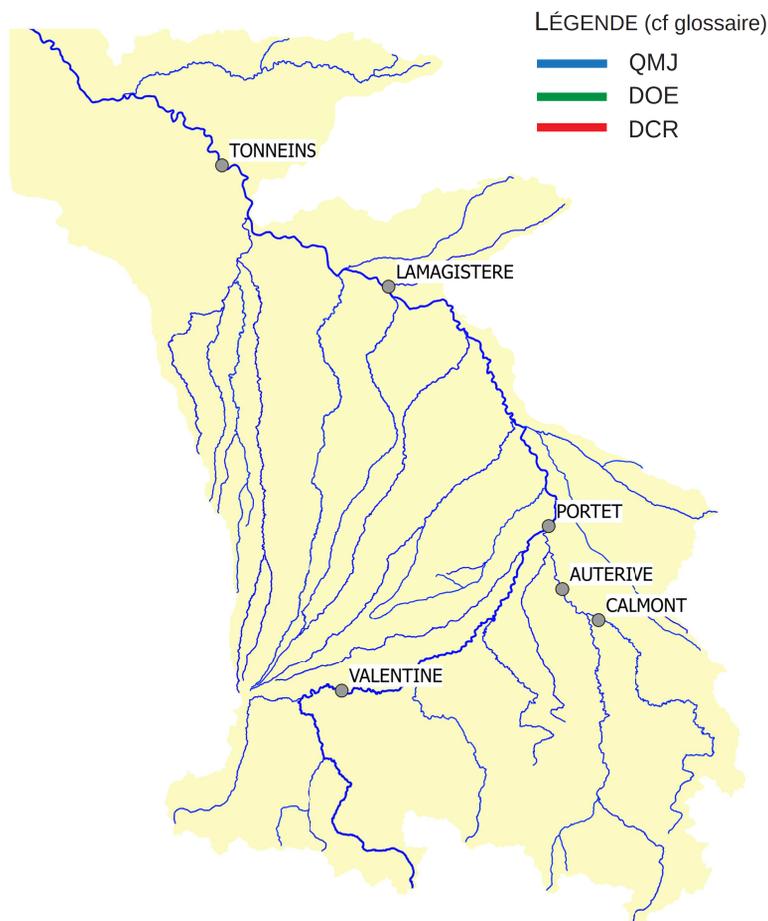
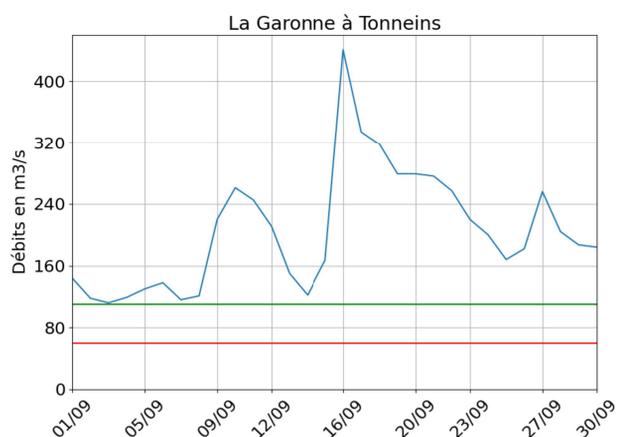
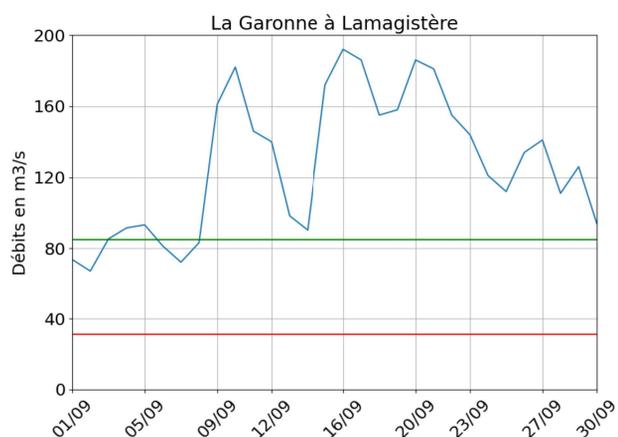
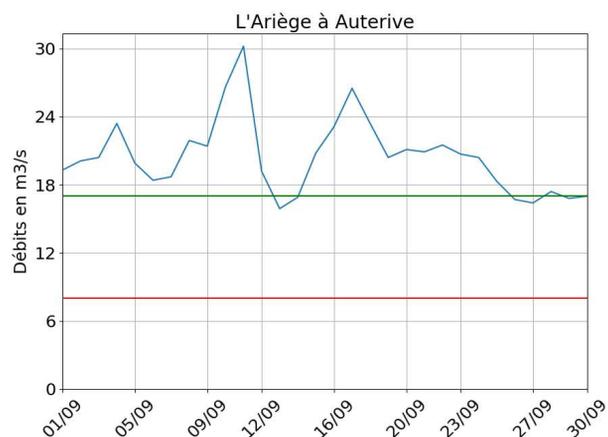
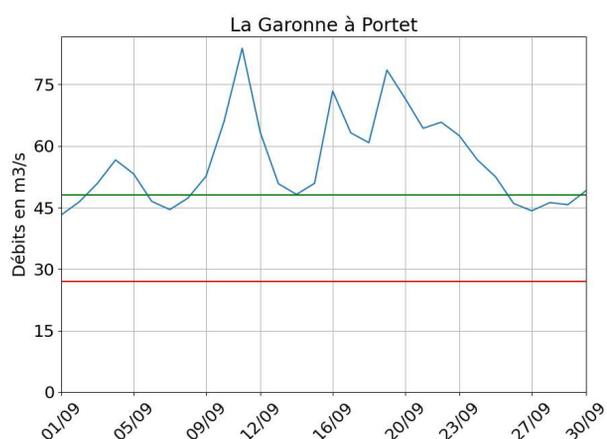
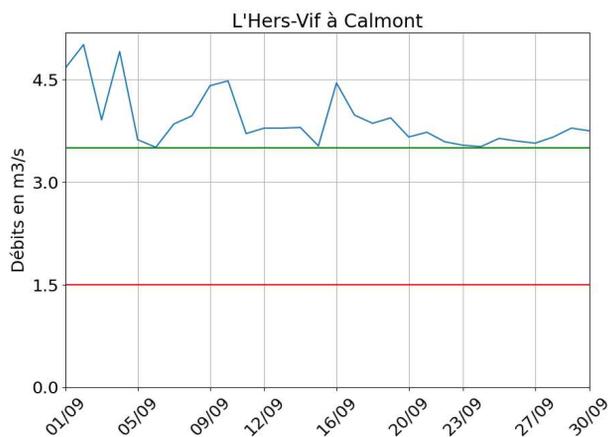
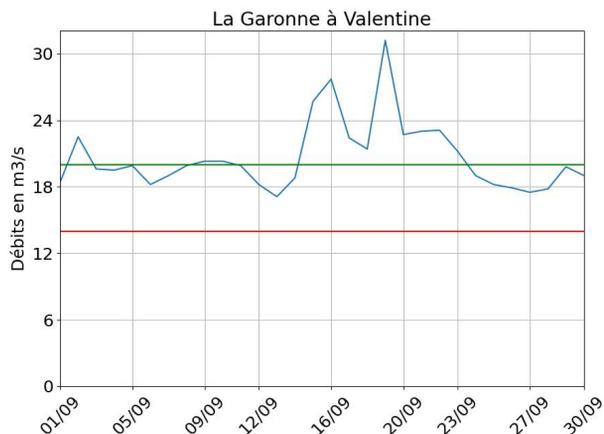
Nota sur les données insuffisantes :

L'absence de données sur certaines stations dans la banque Hydro ne permet pas de calculer les périodes de retour.

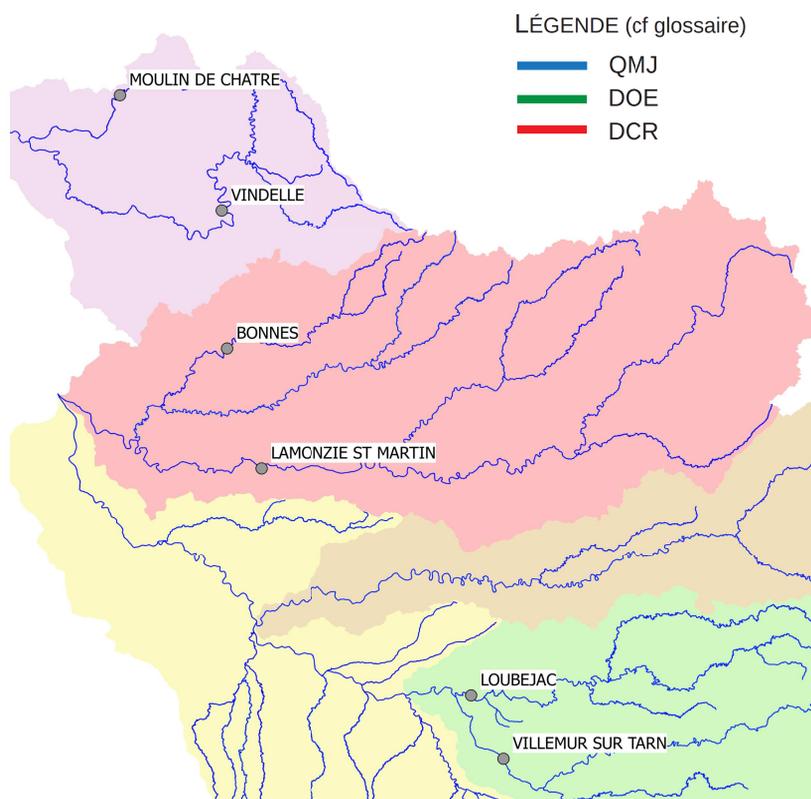
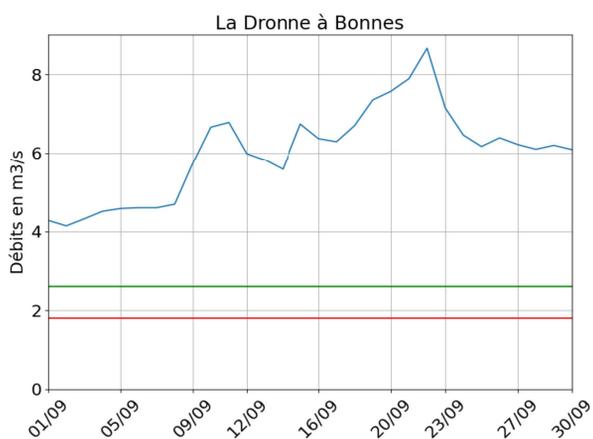
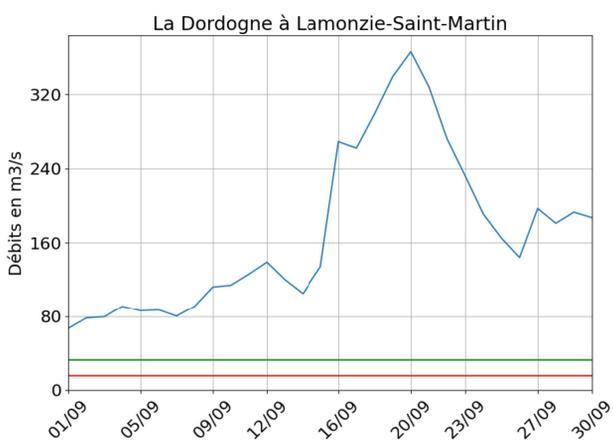
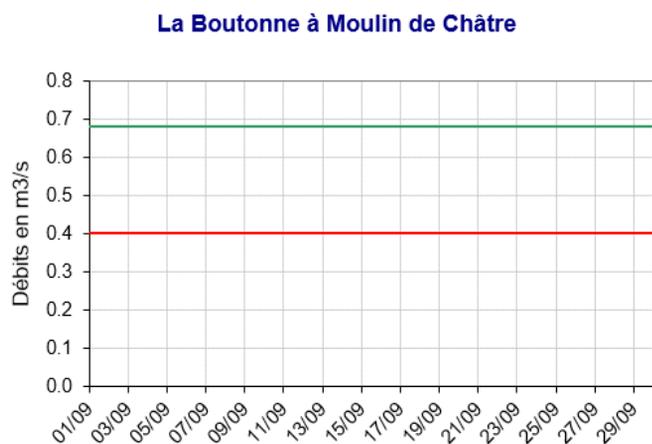
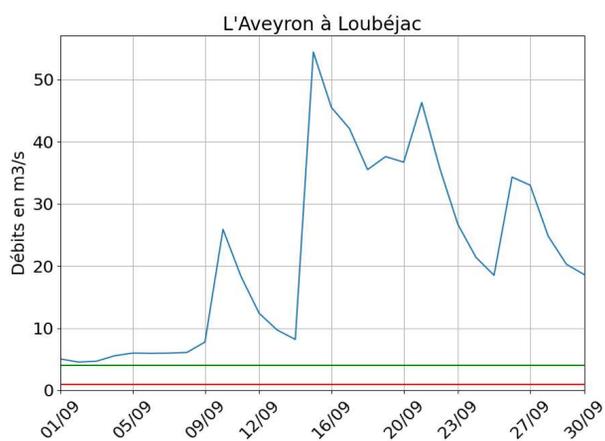
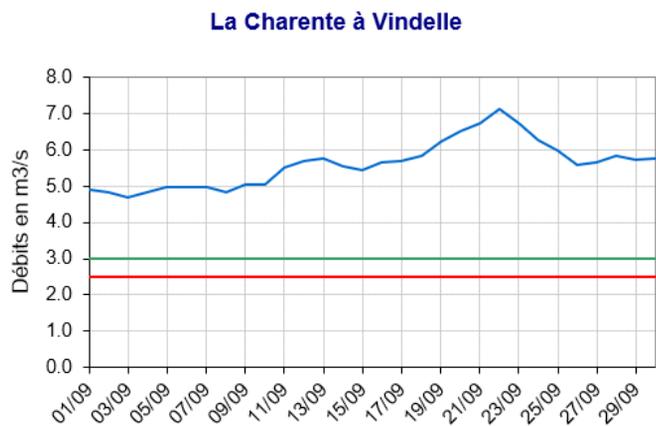
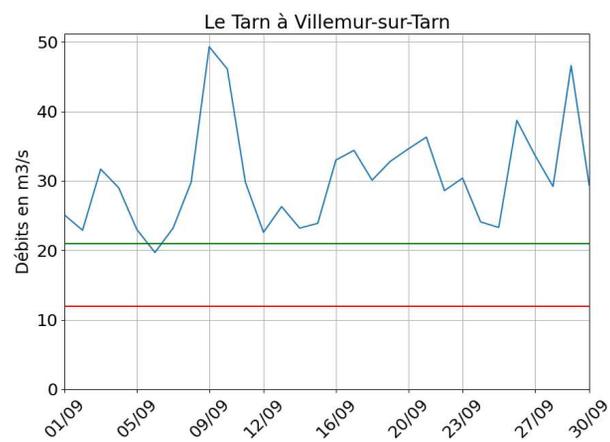
La pluviométrie du mois de septembre, ainsi que la baisse de l'irrigation ont permis de limiter la dégradation. L'hydrologie du mois de septembre reste excédentaire, comme durant les deux mois précédents, sur la majorité du bassin (69 % des stations de mesure). En effet, les débits moyens mensuels sont caractérisés par des périodes de retour :

- 10 ans secs pour une station : la Louge à Muret ;
- 5 ans secs pour une station : la Garonne à Portet-sur-Garonne ;
- entre 2 et 5 ans secs pour 27 % des stations (14) situées principalement sur les bassins de l'Adour et de la Garonne ;
- entre 2 et 5 ans humides pour 37 % des stations (25) situées principalement sur les bassins de la Dordogne et de la Charente ;
- entre 5 et 10 ans humides sur 15 % des stations (8) réparties sur l'ensemble du bassin ;
- plus de 10 ans humides sur 17 % des stations (9) dont une supérieure à 100 ans humides : la Lère à Réalville.

Débits journaliers – Axe Garonne

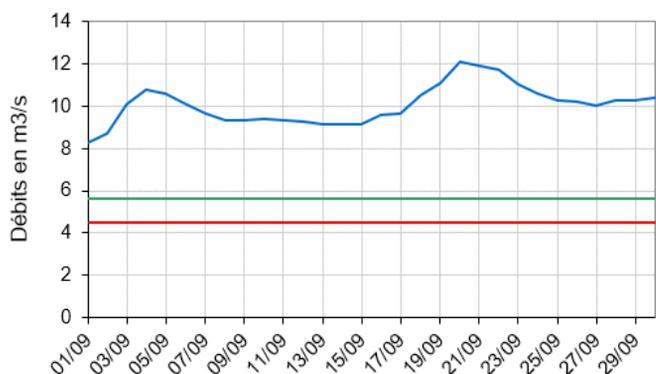


Débits journaliers – Axe Charente et rive droite de la Garonne

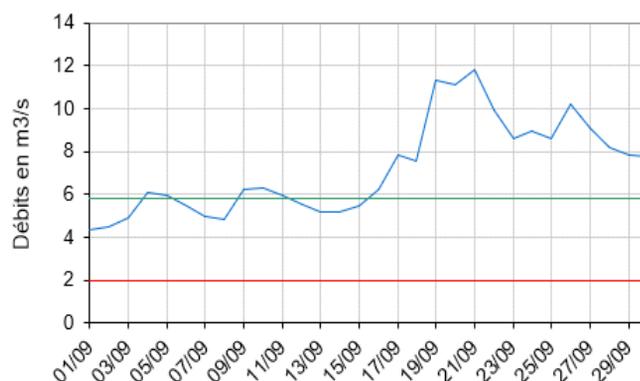


Débits journaliers – Axe Adour

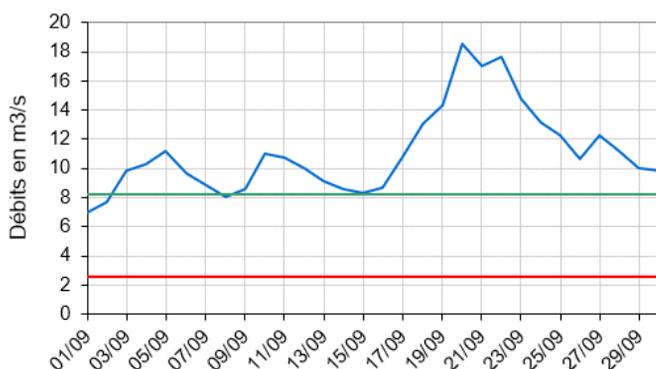
La Midouze à Campagne



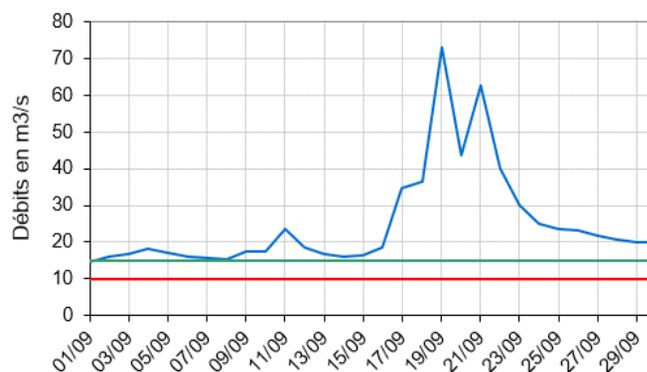
L'Adour à Aire sur Adour (aval Lees)



L'Adour à Audon



Le Gave d'Oloron à Escos

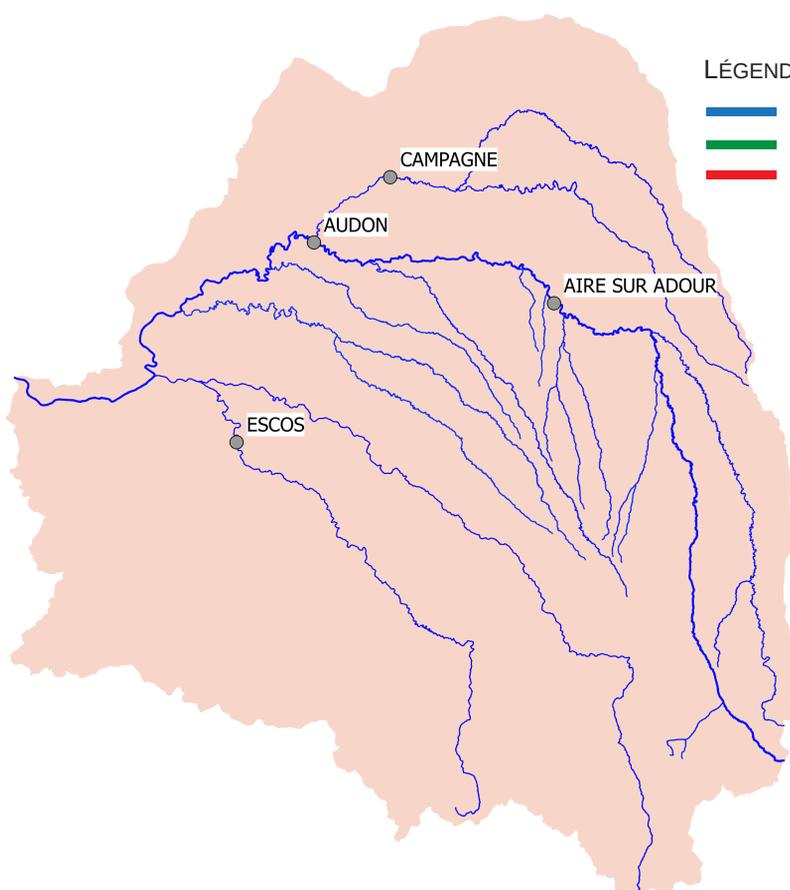


LÉGENDE (cf glossaire)

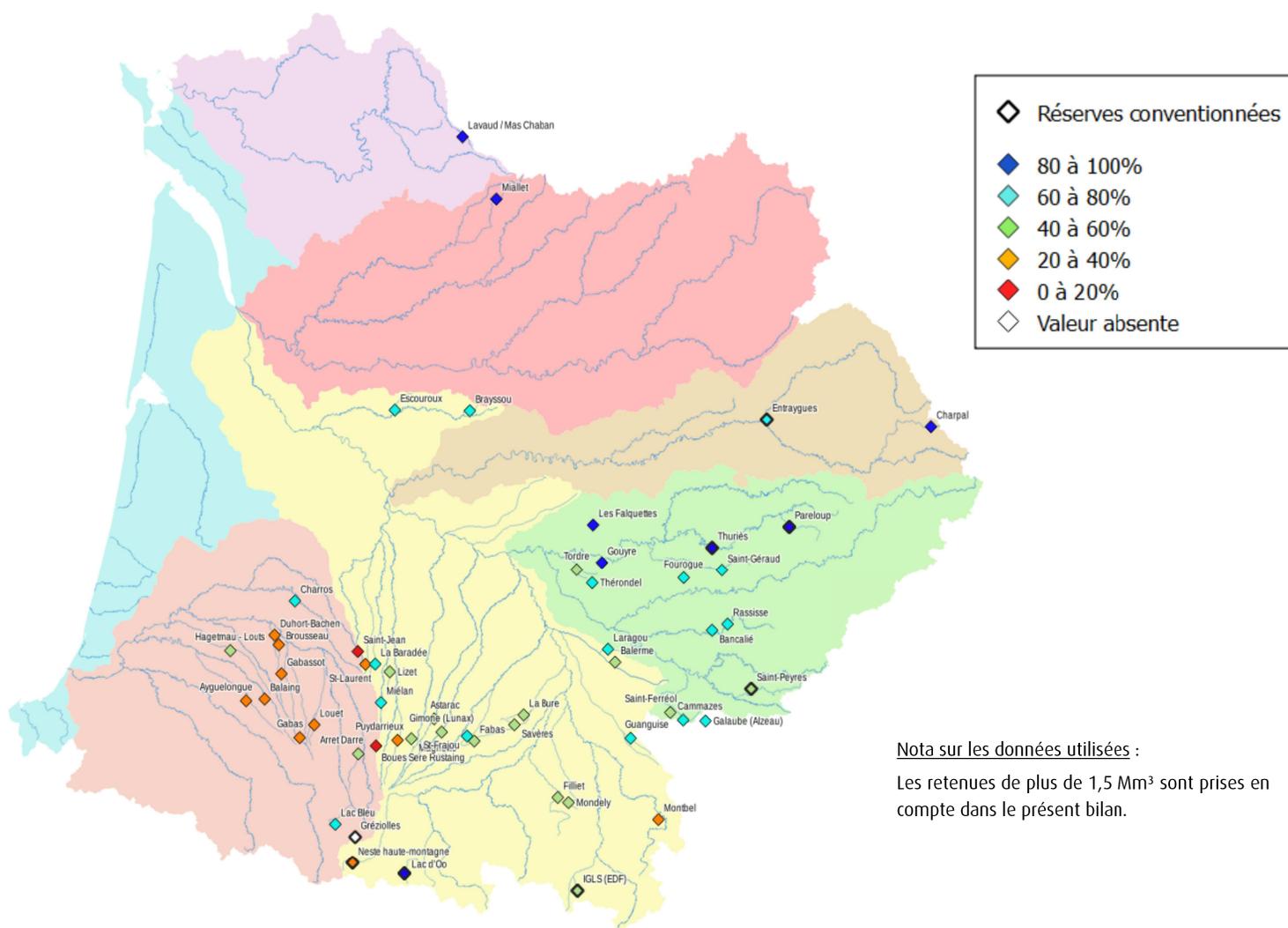
- QMJ
- DOE
- DCR

Nota sur les données utilisées :

Le bulletin est réalisé avec les valeurs de débit consolidées et bancarisées à la date de sa publication. Elles peuvent donc différer des données brutes utilisées pour la gestion de l'étiage en temps réel.



Taux de remplissage des barrages au 1^{er} octobre 2021



Au 1^{er} octobre 2021, le taux de remplissage global des retenues non conventionnées est de 55,7 % (soit 217,01 Mm³), contre 42 % à la même période en 2020. Au 1^{er} septembre 2021, il était de 62,6 % (soit 243,8 Mm³).

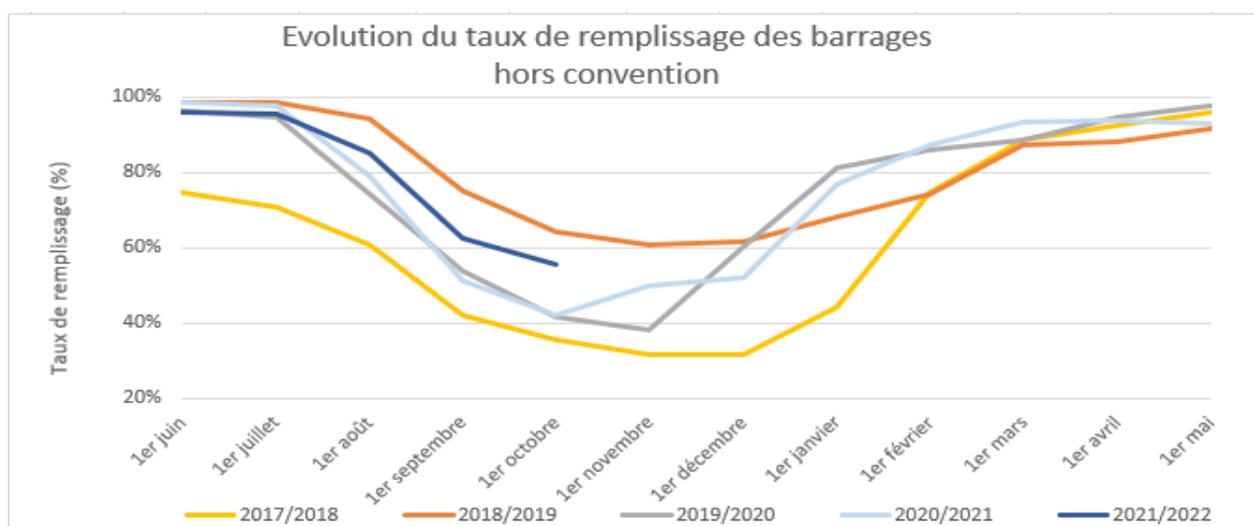
Une retenue présente un taux de remplissage inférieur à 10 %, il s'agit de la retenue de Saint-Jean sur la Douze (5,1 %). Trois retenues présentent un taux de remplissage inférieur à 30 % (Ayguelongue sur le Luy-de-Béarn, Brousseau sur le Brousseau, Sère-Rustaing sur le Bouès, Saint-Laurent sur l'Auzoue).

Le taux de remplissage des réserves conventionnées au 1^{er} octobre est de 52,1 % soit 89,02 Mm³.

Sur le Système Neste, les lâchers depuis les réserves de montagne, initiés le 10 juillet et qui avaient jusqu'alors été interrompus une seule journée (le 05 août), se sont poursuivis jusqu'à la fin du mois de septembre. La dérogation Basse Neste a été utilisée pendant 25 jours et s'est arrêtée le 27 septembre avec la reprise du soutien d'étiage de la Garonne. Les réalimentations depuis les réserves de coteaux sont stoppées sur la plupart des rivières ou à des niveaux très faibles.

Les lâchers de soutien d'étiage de la Garonne ont été stoppés une grande partie du mois de septembre et on repris en fin de mois en raison de la faiblesse de la pluviométrie et de l'hydrologie générale du bassin de la Garonne.

Evolution du taux de remplissage des barrages hors convention



Le bassin présentant le taux de remplissage le plus faible est celui de l'Adour.

Sur le mois de septembre, 27 Mm³ (soit 6,9 % du volume disponible) ont été déstockés des réserves non conventionnées et 157,8 Mm³ depuis le 1^{er} juin.

Sur le mois de septembre, 24 Mm³ (soit 13,8 % du volume disponible) ont été déstockés des réserves conventionnées et 73,6 Mm³ depuis le 1^{er} juillet.

Bilan du taux de remplissage des barrages par sous-bassin au 1^{er} octobre 2021

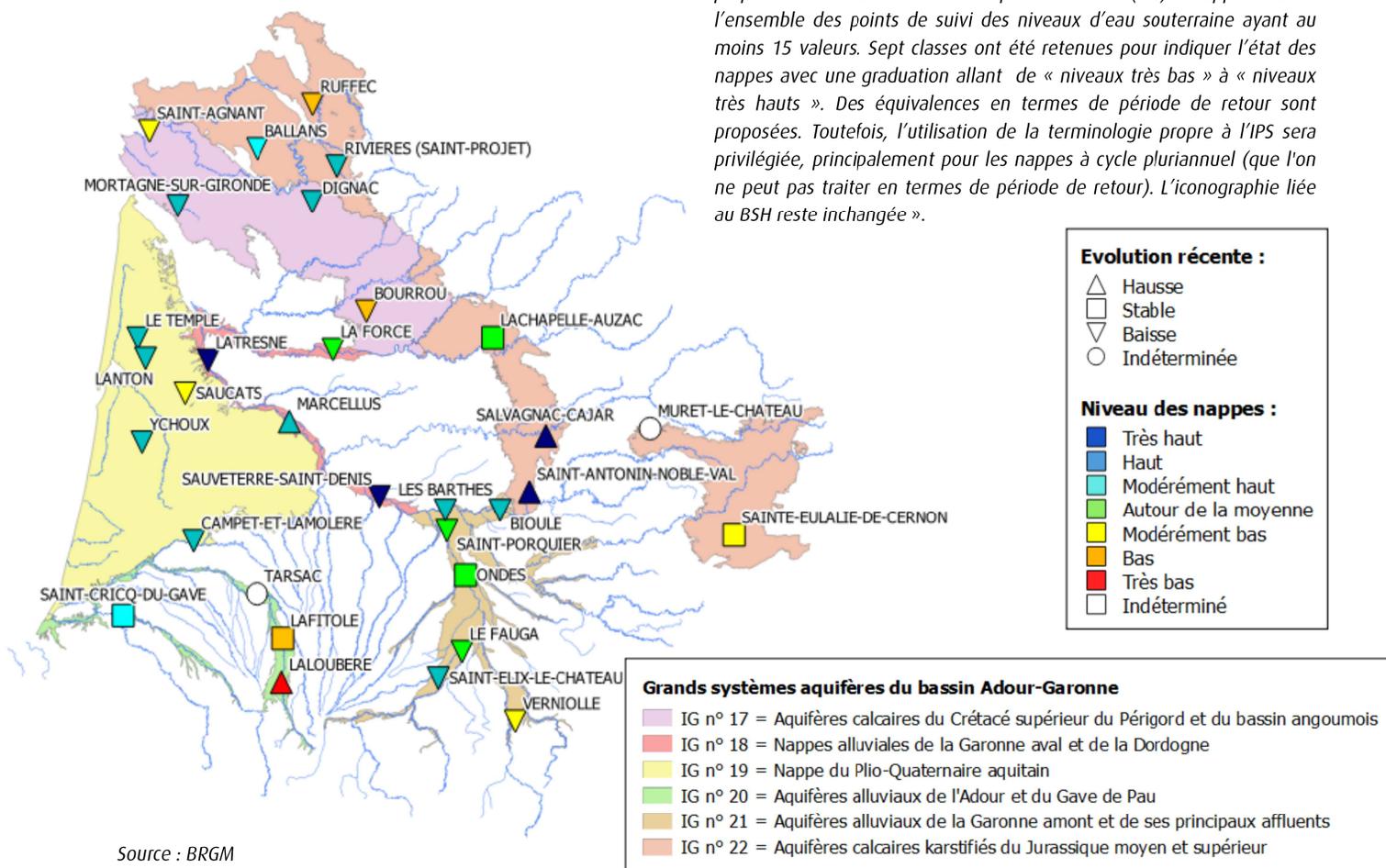
Sous-bassin	Taux de remplissage 1er octobre 2021 (%)	Taux de remplissage 1er octobre 2020 (%)	Taux de remplissage 1er septembre 2021 (%)
Adour	40.8%	28.1	51.4
Charente	83.6%	21.2	92.7
Dordogne	89.3%	84.1	97.0
Garonne	50.2%	50.1	57.5
Lot	83.4%	81.5	88.9
Système Neste	51.1%	31.1	63.5
Tarn-Aveyron	70.2%	47.9	67.6
Total non conventionné	55.7%	42	62.6
Total conventionné	52.1%	28.1	65.2

Le bassin présentant le taux de remplissage le plus faible est celui de l'Adour.

Septembre 2021

Nota :

« Depuis janvier 2017 un nouvel indicateur de l'état des nappes est proposé. Cet Indicateur Piézométrique Standardisé (IPS) est applicable sur l'ensemble des points de suivi des niveaux d'eau souterraine ayant au moins 15 valeurs. Sept classes ont été retenues pour indiquer l'état des nappes avec une graduation allant de « niveaux très bas » à « niveaux très hauts ». Des équivalences en termes de période de retour sont proposées. Toutefois, l'utilisation de la terminologie propre à l'IPS sera privilégiée, principalement pour les nappes à cycle pluriannuel (que l'on ne peut pas traiter en termes de période de retour). L'iconographie liée au BSH reste inchangée ».



Source : BRGM

Le mois de septembre, a été plutôt humide, avec une pluviométrie normale sur les pourtours du bassin Adour-Garonne, mais modérément humide à extrêmement humide dans le bassin versant de la Garonne (hormis sa partie aval) et le bassin amont de l'Adour.

En conséquence, même si les niveaux restent majoritairement à la baisse (70 % des indicateurs ponctuels), les températures et donc l'évapotranspiration potentielle limitant la pluie efficace et la recharge, un petit tiers des niveaux se sont stabilisés ou sont repartis à la hausse. En matière d'IPS, l'évolution reste limitée par rapport au mois d'août, avec la moitié des indicateurs qui voit leur indice se maintenir, les autres indicateurs se partageant entre baisse (24 %) et hausse (24 %) d'une classe. Plus précisément, le mois de septembre se caractérise par une moitié de niveaux hauts ou très hauts, correspondant essentiellement à des niveaux hauts (37 %) ; un quart de niveaux proches de la moyenne à modérément hauts ; un quart de niveaux inférieurs à la moyenne dont 13% de niveaux bas ou très bas.

Cette situation relativement proche de celle du mois d'août illustre une dynamique des nappes globalement conforme à la normale pour un mois de septembre, même si elle recouvre des contextes locaux variés (poursuite de la décharge ou début de recharge).

Au niveau géographique, la tendance des mois précédents se confirme, avec une situation qui reste particulièrement favorable pour les nappes alluviales de la Garonne aval et de la Dordogne. Inversement, les niveaux les plus bas pour un mois de septembre se retrouvent toujours dans les nappes alluviales de l'Adour et du Gave de Pau.

Par rapport aux années précédentes, la situation est plus favorable que celle des deux dernières années et même relativement comparable à celle de septembre 2018, même si les situations locales sont parfois différentes.

Rappel: l'objectif de la contribution OFB au BSH (bulletin de suivi hydrologique) de bassin des DREAL est de mettre à disposition d'une part, les observations collectées dans le cadre de l'observatoire national des étiages (ONDE) qui vise à apporter de l'information sur l'évolution quantitative des ressources en eau sur des secteurs où il n'existe actuellement pas de réseaux de suivi et d'autre part, les conséquences des conditions hydro-climatiques remarquables sur les habitats et le fonctionnement des milieux aquatiques.

Sur le terrain, le niveau d'écoulement des cours d'eau est apprécié visuellement selon 3 modalités de perturbations d'écoulement :

- écoulement visible : correspond à une station présentant un écoulement continu, écoulement permanent et visible à l'œil nu,
- écoulement non visible : correspond à une station sur laquelle le lit mineur présente toujours de l'eau mais où le débit est nul,
- assec : correspond à une station à sec, où l'eau est totalement évaporée ou infiltrée sur plus de 50 % de la station.

Nota : le suivi assuré mensuellement de façon systématique sur tous les départements métropolitains sur la période de mai à septembre, est réalisé au plus près du 25 de chaque mois à plus ou moins 2 jours.

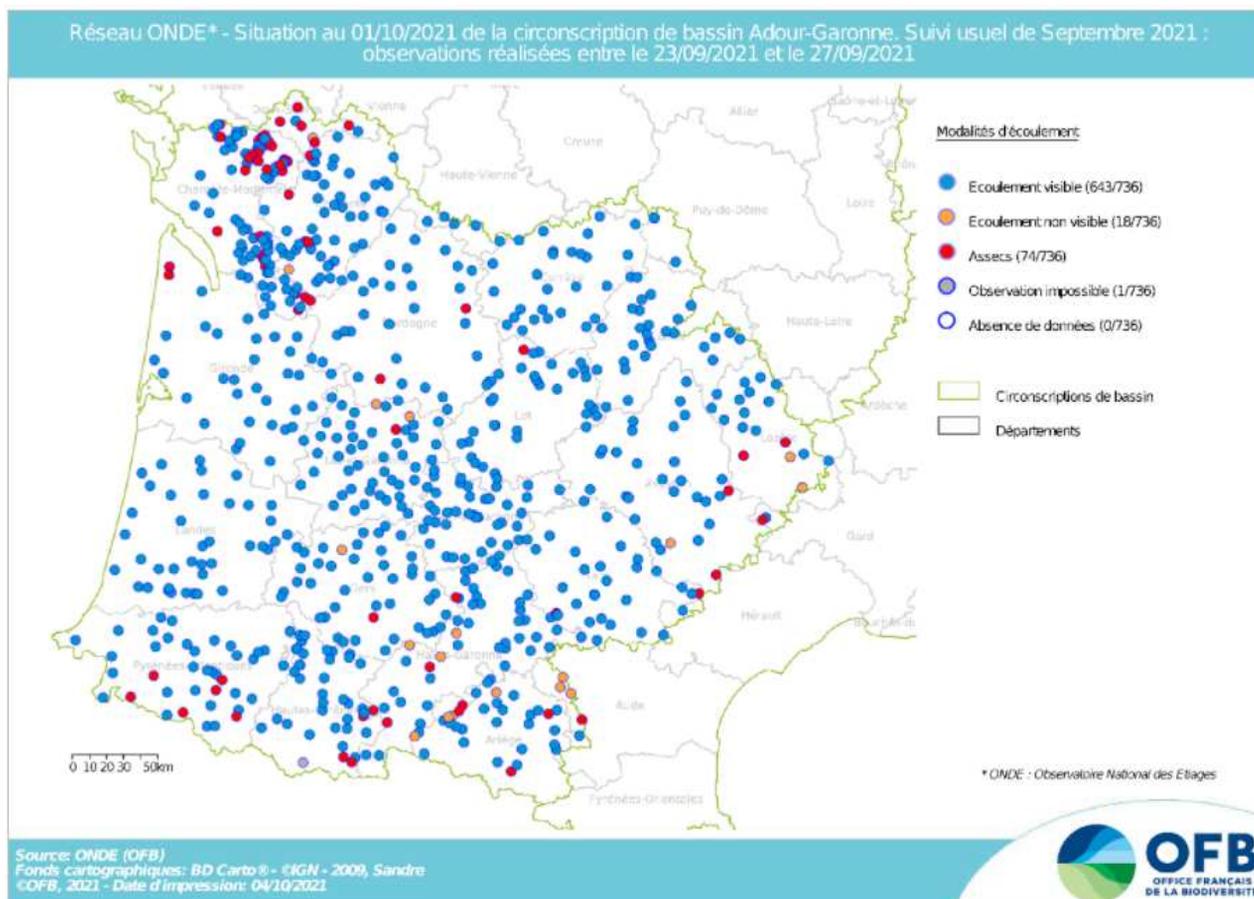
Le mois de septembre a été globalement arrosé et frais, avec des épisodes orageux parfois intenses. Les conditions hydrologiques des petits cours d'eau se sont donc légèrement améliorées à l'échelle du bassin, même si des situations délicates persistent dans certains secteurs.

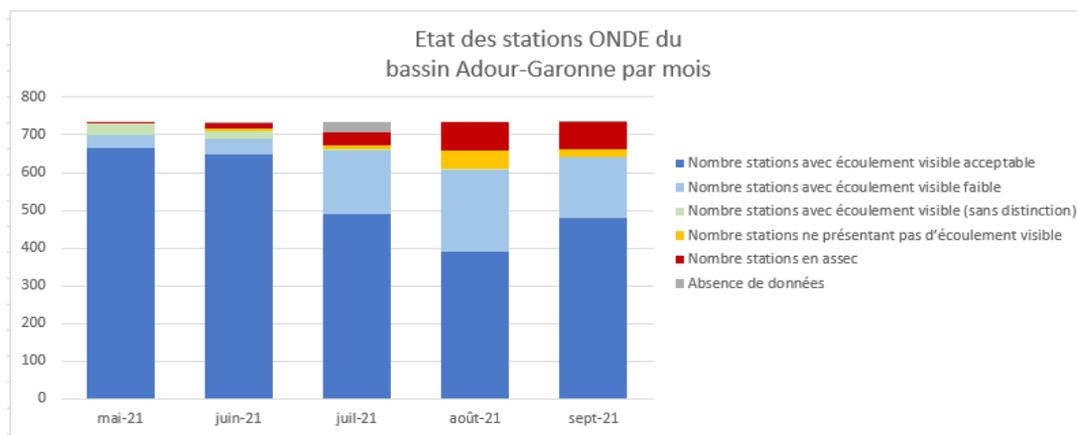
A la fin du mois de septembre, la situation hydrologique globale des petits cours d'eau s'est légèrement améliorée, suite à des apports pluviométriques réguliers (et parfois importantes).

Ainsi, 90% des stations ONDE observées fin septembre présentent un écoulement visible, et ce ne sont plus que 162 stations qui présentent un écoulement faible (soit près de 22% du nombre total de stations suivies ce mois-ci, contre près de 30% le mois dernier) .

Mais la situation reste toutefois délicate dans plusieurs départements, principalement sur le long de la chaîne pyrénéenne, en Charente et Charente-Maritime, et à la limite avec le bassin Rhône-Méditerranée.

Septembre 2021



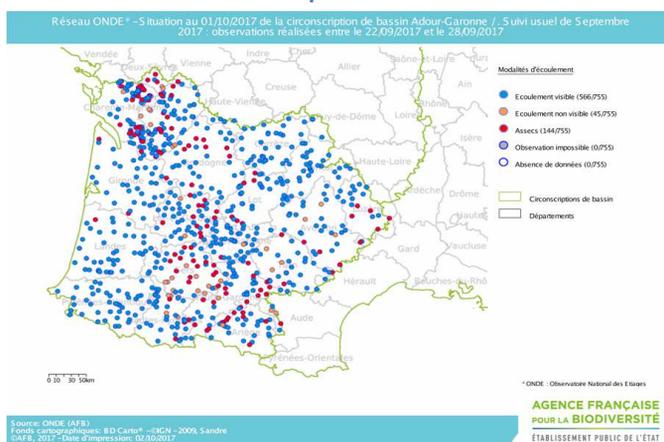


En comparant les résultats des observations des écoulements de ce mois de septembre avec ceux des neuf dernières années à la même époque, il apparaît que la situation hydrologique de septembre 2021 est l'une des plus favorables aux milieux aquatiques et à la ressource en eau superficielle d'une manière générale.

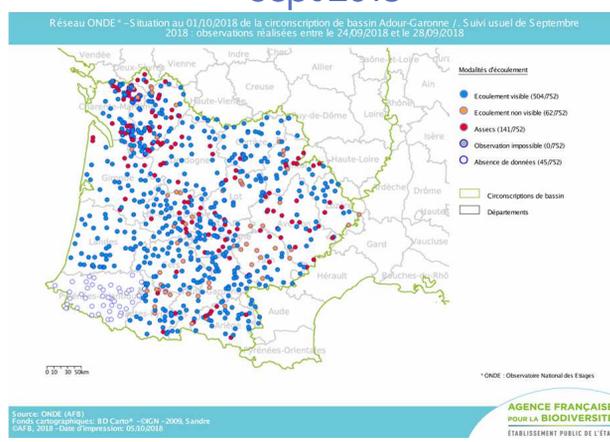
En effet, le nombre de stations ONDE en assec ce mois-ci se situe toujours en dessous de la moyenne des valeurs observées depuis 2012, année de déploiement national du réseau ONDE. Le nombre de stations en rupture d'écoulement constitue ce mois-ci, quant à lui, un nouveau minimum.

Comparaison interannuelle des situations à la même période

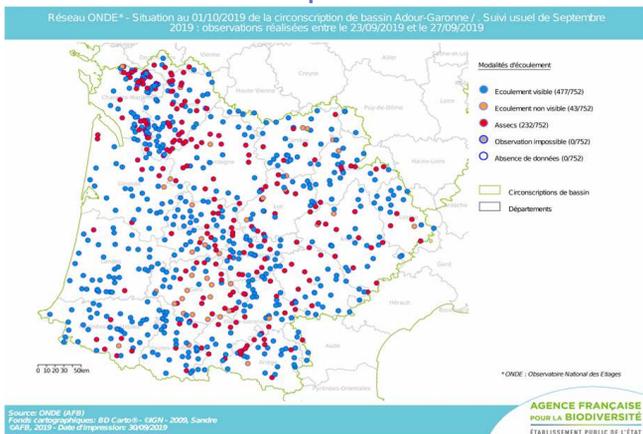
Sept 2017



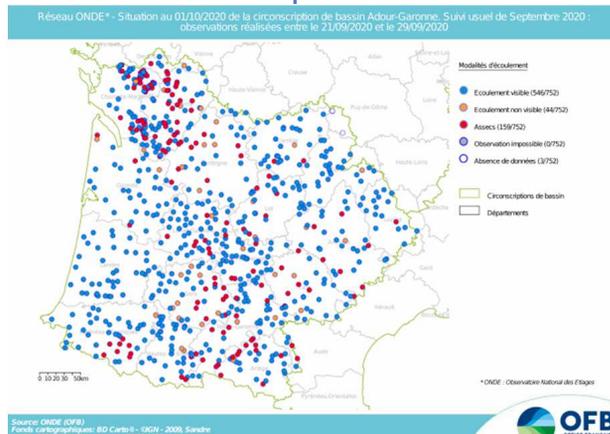
Sept 2018



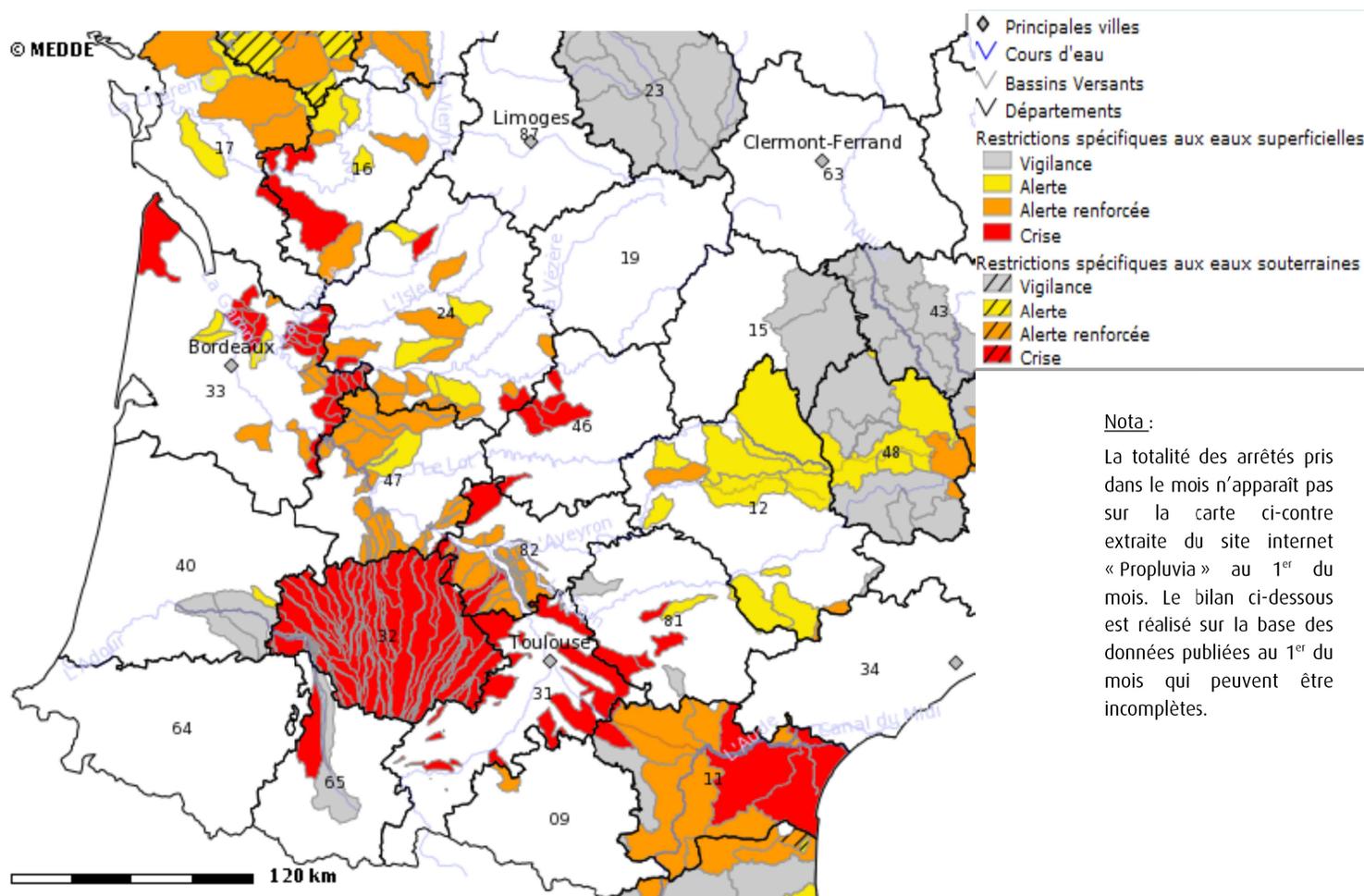
Sept 2019



Sept 2020



Situation au 1^{er} octobre 2021



Au mois de septembre, 53 arrêtés de restriction sont entrés en vigueur. 48 arrêtés ont été abrogés dont 31 pour un renforcement des mesures de restriction.

Au 1^{er} octobre 2021, 43 arrêtés de restrictions sont en vigueur sur 21 départements (Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Haute-Garonne, Lot, Tarn, Pyrénées-Atlantiques, Aude, Gers, Tarn-et-Garonne, Landes, Ariège, Aveyron, Creuse, Lozère, Lot-et-Garonne, Dordogne, Hautes-Pyrénées, Gironde, Puy-de-Dôme et Cantal), de niveau :

- Interdiction de manœuvre des vannes en Charente (3) et dans le Gers ;
- Vigilance dans le Tarn, les Pyrénées-Atlantiques, le Puy-de-Dôme, les Landes, la Creuse, le Cantal et les Hautes-Pyrénées ;
- Alerte en Deux-Sèvres, dans le Tarn et les Landes ;
- Alerte renforcée en Charente (2), Deux-Sèvres, Aveyron, Ariège, Lozère et Gironde ;
- Coupure en Charente et Charente-Maritime ;
- Crise en Charente, Charente-Maritime, dans le Lot, le Tarn (4), la Haute-Garonne, l'Aude, le Tarn-et-Garonne, le Gers, l'Ariège, le Lot-et-Garonne, la Dordogne et les Hautes-Pyrénées.

Depuis le début de l'étiage, 202 arrêtés de restrictions ont été pris sur le bassin Adour-Garonne.

QMJ	Débit moyen journalier exprimé en m ³ /s.
VCN10	Minimum annuel du débit moyen calculé sur 10 jours successifs. Par extension, la courbe des débits moyens glissants sur 10 jours est appelée courbe du VCN10 (exemple : VCN10 du 20/07 = moyenne des QMJ du 11/07 au 20/07). Le VCN10 sera égal au minimum enregistré sur la courbe du VCN10.
Période de retour	Ce terme caractérise la fréquence d'apparition d'un phénomène. Il correspond au nombre statistique d'années séparant deux événements de grandeur égale ou supérieure. Dans ce cadre, on distingue pour les débits, les événements excédentaire (humide) et déficitaire (sec).
DOE	Le débit objectif d'étiage (DOE) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessus de laquelle sont assurés la coexistence normale de tous les usages et le bon fonctionnement du milieu aquatique, - qui doit en conséquence être garantie chaque année pendant l'étiage. Le DOE est respecté pour l'étiage d'une année si, pendant cet étiage, le plus faible débit moyen de 10 jours consécutifs (VCN10) n'a pas été inférieur à 80 % du DOE (VCN10 > 0,8 x DOE). Le DOE ainsi défini doit être respecté statistiquement 8 années sur 10.
QA	Débit d'alerte. Il correspond à 80 % du DOE. Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, les premières limitations peuvent être prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
QAR	Débit d'alerte renforcée. Il correspond au tiers inférieur entre le DOE et le DCR. $QAR = DCR + 1/3 (DOE - DCR)$. Dans la majorité des dispositifs cadres de limitation des usages, des limitations de 50 % des prélèvements sont prises à partir du moment où le QMJ, en moyenne sur 3 ou 5 jours, franchit ce seuil.
DCR	Le débit de crise (DCR) est la valeur de débit fixée par le SDAGE : - au-dessous de laquelle sont mises en péril l'alimentation en eau potable et la survie des espèces présentes dans le milieu, - qui doit en conséquence être impérativement sauvegardée par toutes mesures préalables, notamment de restriction des usages.
Evapotranspiration	Quantité d'eau consommée qui comprend d'une part l'eau transpirée par la plante, d'autre part l'évaporation directe à partir du sol.
Pluie efficace	Différence entre les cumuls de précipitations et l'évapotranspiration réelle. Elle peut donc être négative.
Indicateurs globaux Indicateurs ponctuels	Les indicateurs globaux (IG) traduisent les fluctuations moyennes des nappes. Ils sont intégrateurs d'indicateurs ponctuels (IP) qui leur sont attachés et qui correspondent à des points de surveillance du niveau des nappes (piézomètres).

Pour télécharger le bulletin de situation hydrologique :

<http://www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-hydrologiques-a18342.html>

Rédaction : DREAL de bassin Adour-Garonne avec les contributions de DREAL Occitanie, DREAL Nouvelle-Aquitaine, Météo France, EDF et gestionnaires d'ouvrages, Office Français de la Biodiversité, Bureau de Recherche Géologiques et Minières
Photos : DREAL Occitanie (l'Adour à Saint-Mont (32), La Garonne à Gagnac (31), La Garonne à Fronsac (31))

Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement,
1, rue de la Cité administrative, CS 80002, 31074 Toulouse Cedex 9